

Informations aux commerçants non sédentaires pour le marché de Lannion

Horaires TAS

Le tirage au sort a lieu devant la mairie pour le marché du jeudi :

- Du 1^{er} octobre au 30 avril de 8h00 à 8h20. **Placement 8h30**
- Du 1^{er} mai au 30 septembre de 7h30 à 7h50. **Placement 8h00**

AUCUN PLACEMENT A L'INITIATIVE DU COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE – PASSAGE PAR LE TIRAGE AU SORT OBLIGATOIRE

Documents Nécessaires pour tirage au sort

- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cour de validité
- La photocopie de la carte de commerçant non sédentaire
- Extrait Kbis de moins de trois mois
- Carte MSA (Pour les exploitants agricole)

Tarifs 2023

Droit de place	2023
Passager « TAS »	2 € m/l

Coordonnée placiers :

Police Municipale service droit de place
Centre administratif de Kermaria
11 boulevard Louis Guilloux
22300 LANNION
Tél : 06 84 74 91 80 ou 06 75 72 56 87
Mail : gireg.huon@lannion.bzh

Le règlement du marché de LANNION est disponible sur le site internet de la ville de Lannion www.lannion.bzh